

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LUNDI, LE 7 DÉCEMBRE 2009 À 19 HEURES 30, À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lisette Côté
Madame Isabelle Pruneau
Madame Renée Lessard
Monsieur Denis Bouchard
Monsieur Rock Carrier
Monsieur Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Lyse Audet, Directrice générale, agit comme secrétaire. Madame Linda Gilbert, Directrice générale adjointe, assiste à la réunion.

PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**Ordre du jour
07 décembre 2009**

- 1- Prière et ouverture de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux
- 4- Acceptation des comptes
- 5- Politique culturelle présentée par Madame Arianne Labonté (à environ 8hres)
- 6- Transferts budgétaires
 - Transfert montant accumulé taxe droit carrière et sablière
- 7- Dépôt du Rapport des personnes endettées envers la Municipalité
- 8- Adoption 2^e projet règlement d'urbanisme
- 9- Avis public ouverture de registre approbation référendaire modification règlements urbanisme
- 10- Tenue des séances ordinaires du conseil municipal (Art 148 C.M)

11 janvier 2010 (2 ^e lundi)	3 mai 2010	7 septembre 2010 (mardi)
1 ^{er} février 2010	7 juin 2010	4 octobre 2010
1 ^{er} mars 2010	5 juillet 2010	1 ^{er} novembre 2010
6 avril 2010 (mardi)	9 août 2010(2 ^e lundi)	6 décembre 2010
- 11- Augmentation salaire employés, conseillers & maire
- 12- Service Incendie
 - A) Parole au chef pompier
 - B) Augmentation salaire pompier
 - C) Engagement pompiers
- 13- Résultat consultation VTT et adoption? Règlement VTT
- 14- Nommé délégué remplaçant à la MRC
Nommé délégué Réseau Biblio
- 15- Fermeture du bureau pendant les Fêtes
- 16- Parole à l'inspecteur
- 17- Avis de motion règlement taux de taxation 2010
- 18- Correspondance - -
- 19- Loisirs :
 - A) Horaire patinoire
 - B)
 - C)
 - D)
- 20- Varia :
 - A) Plan d'urgence
 - B)
 - C)
- 21- Période de questions
- 22- Levée de l'assemblée

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

287-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant au point :**
11- et modification au contrat travail

- 19- b) engagement Nicolas Sylvain
- 20- **Varia**
 - b) Servitude Michelle Goulet
 - c) Permis de boisson social des Fêtes
 - d) Négociation gré à gré dernier financement

Le varia reste ouvert.
ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE NOVEMBRE 2009

Attendu que tous les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux en recevant une copie avant cette assemblée, il y a dispense de lecture.

288-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE les procès-verbaux des séances du 9 & 24 novembre 2009 soient acceptés tels que rédigés.
ADOPTÉE

ACCEPTATION DES COMPTES

289-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE la liste des comptes pour la municipalité présentée aux membres du conseil au montant de 150 693.07\$ soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 03-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire, avec les ajouts mentionnés séance tenante.
ADOPTÉE

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

290-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
D'accepter les transferts budgétaires à faire pour équilibrer le budget tel que décrit dans le rapport remis aux membres du conseil.
ADOPTÉE

Rapport verbal personnes endettées

Résolution pour envoyer lettre enregistrée aux personnes endettées de plus de 300\$

291-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QU'une lettre enregistrée soit envoyée aux personnes qui ont un compte en souffrance de plus de 300\$ envers la municipalité et qui n'ont pris aucune entente ou aucun arrangement pour acquitter cette dette. Les frais exigibles leur seront chargés.
ADOPTÉE

ADOPTION 2^E PROJET RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QU'une assemblée publique a été tenue le 24 novembre 2009, Madame Myriam Poulin, Urbanisme chez Daniel Arbour & Associés(DAA) Inc. et Monsieur Éric Guenette qui ont donné les informations relatives à ces règlements; une seule modification a été soulevée à savoir l'obligation de branchement au réseau d'égout pour toute nouvelle résidence construite sur un terrain desservi par le réseau dans les zones 25-A,30-AF,32-A et 33-AF.

292-12-2009

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, Monsieur Denis Bouchard se prononce contre, sur l'article 5.3 et suivant du règlement 10-2009 et la délégation de pouvoir à l'inspecteur de la MRC pour l'émission de constat d'infraction (article 1.1 du règlement 11-2009).

QUE les règlements 09-2009 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 06-2007 « Règlement de construction » de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford aux fins de corriger certains irritants et difficultés d'application, 10-2009 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 09-2007 « Règlement de zonage » de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford aux fins de corriger certains irritants et difficultés d'application et d'ajouter des normes sur différents sujets ayant été omis lors de la refonte et 11-2009 modifiant certaines dispositions du règlement 08-2007 « Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford aux fins de corriger certains irritants et difficultés d'application sont adoptés.

ADOPTÉE

Politique culturelle présentée par Madame Arianne Labonté

293-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accorder 1\$ par habitant par année, pour une période de trois ans, au projet de politique culturelle présentée par Madame Arianne Labonté.

ADOPTÉE

**AVIS PUBLIC – OUVERTURE DE REGISTRE APPROBATION
RÉFÉRENDAIRE MODIFICATION RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

AVIS PUBLIC

- SECOND PROJET DE RÈGLEMENT, NUMÉRO 10-2009, AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2007 RELATIF AU ZONAGE, ADOPTÉ LE 7 DÉCEMBRE 2009.

1. Objet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 novembre 2009 sur le projet de règlement modifiant le règlement de zonage et portant le numéro 09-2007, le conseil a adopté un second projet de règlement portant le numéro 10-2009 modifiant le règlement de zonage.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les dispositions du second projet de règlement numéro 10-2009 ainsi que la description des zones qui peuvent faire l'objet d'une demande sont les suivantes :

- Les dispositions visant à ajouter des dispositions relatives aux normes de localisation et d'implantation des chenils et petits élevages;

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter de toute la municipalité.

- Les dispositions visant à modifier les classes d'usages afin de permettre les refuges pour animaux uniquement dans les classes « Commerce, service et industrie à incidences moyennes.

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter de toute la municipalité.

- Les dispositions visant à modifier la classe d'usage « Service d'hébergement et de restauration légers» pour y ajouter les résidences de tourisme.

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter de toute la municipalité.

- Les dispositions visant à modifier la classe d'usage « Commerce, service et industrie à incidences faibles » pour y ajouter certains usages (entreprises de production, transformation, manufactures).

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter de toute la municipalité.

- Les dispositions visant à créer la classe d'usage « Activités de loisirs à impact » et prévoir l'implantation de cet usage à un minimum de 200 mètres de toute habitation. Cet usage sera ajouté dans les zones 33-F et 35-F.

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter des zones 33-F et 35-F ainsi que les zones contiguës 02-CH, 04-CH, 05-H, 06-I, 12-CH, 14-I, 25-A, 31-F, 32-A, 34-F et 36-F. Les zones 33-F et 35-F sont délimitées par la route 204 (côté sud vis-à-vis du périmètre urbain) Grande-Ligne Sud et le 6e Rang (incluant la Route Dallaire). Pour ce qui est des zones contiguës, les zones 02 à 14 sont situées en bordure de la route 204 (côté nord à l'intérieur du périmètre urbain), la 25-A contient les rangs 1 et 2 (la zone étant reliée par la Route 204), les zones 31-F et 32-A incluent la Route 204 Ouest (à partir du périmètre urbain jusqu'à la limite de la municipalité avec St-Prosper), la 34-F étant une partie du Rang 6 (côté sud à partir de Grande-Ligne) et finalement la zone 36-F couvre la Grande-Ligne Sud au complet jusqu'à la Route 204 Est et le Lac Algonquin (non inclus).

- Les dispositions visant à permettre les abris d'auto sur les cabanons (ou remises) ainsi que les garages et les inclure dans le calcul de la superficie autorisée pour les bâtiments complémentaires.

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter de toute la municipalité.

- Les dispositions visant à modifier les dispositions applicables aux abris pour animaux complémentaires au bâtiment principal (diminution du nombre d'unités animales permises, augmentation de la superficie habitable au sol des abris pour animaux;

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter des zones de toute la municipalité sauf ceux des zones 11-CH et 13-CH, soient les gens de la partie de la Rue Principale qui se situe entre le Lac des Hébert et la caisse populaire.

- Les dispositions visant à modifier les dispositions applicables à la distance devant être respectée avec la ligne avant du terrain lors de l'installation des abris d'hiver;

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter de toute la municipalité.

- Les dispositions visant à modifier (augmenter) l'empiètement des galeries, escaliers, auvents, etc. en cour avant seront possibles si un tel ouvrage est à l'extérieur de la marge avant.

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter de toute la municipalité.

- Les dispositions visant à ajouter des dispositions relatives à la hauteur, aux dimensions et aux distances de dégagement pour les technologies écologiques (panneaux photovoltaïques et capteurs solaires);

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter de toute la municipalité.

Une illustration des zones concernées peut être consultée au bureau de la soussignée, au 695, rue Carrier, Sainte-Rose-de-Watford, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

2. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication du présent avis, soit le 18 décembre 2009;
- Être signée par au moins 12 personnes de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

3. Personnes intéressées

3.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes, le 7 décembre 2009 :

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- Être domiciliée au Québec depuis au moins six mois;
- Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

3.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires; être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

3.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui le 7 décembre 2009, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

4. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement numéro 10-2009 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide, pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro 10-2009 peut être consulté au bureau de la soussignée, au 695, rue Carrier, Sainte-Rose-de-Watford, aux heures normales de bureau.

Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, ce 10e jour du mois de décembre 2009.

Lyse Audet, Directrice générale

TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

294-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2010, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 heures 30 minutes :

11 janvier 2010 (2 ^e lundi)	3 mai 2010	7 septembre 2010 (mardi)
1 ^{er} février 2010	7 juin 2010	4 octobre 2010
1 ^{er} mars 2010	5 juillet 2010	1 ^{er} novembre 2010
6 avril 2010 (mardi)	9 août 2010(2 ^e lundi)	6 décembre 2010

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans le journal municipal et affiché aux endroits habituels, conformément à la Loi.

ADOPTÉE

AUGMENTATION SALAIRE EMPLOYÉS, CONSEILLERS ET MAIRE ET MODIFICATION CONTRAT TRAVAIL

295-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'à compter du 1er janvier 2010, une augmentation de 1\$/ h soit accordée aux secrétaires en plus de l'augmentation de 2% qui est accordée à tous les employés réguliers de la municipalité de même qu'aux conseillers et maire. QUE l'article 5.3 du contrat de travail de la directrice générale et de la directrice générale adjointe soit modifié afin que les heures des réunions régulières du conseil soient rémunérées telles que discuté avec les membres du conseil en séance de travail.

ADOPTÉE

SERVICE INCENDIE

Parole au Directeur incendie

M. Fauchon fait rapport des activités du mois de novembre.

Engagement de nouveaux pompiers

296-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE Nicolas Sylvain & Steeve Quirion soient engagés comme pompier pour la municipalité.

ADOPTÉE

Achat appareil respiratoire

297-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
D'autoriser l'achat de quatre appareils respiratoires pour le service incendie au prix de 16 250\$.
ADOPTÉE

298-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE l'allocation pour les déplacements avec auto personnelle des pompiers lors d'un incendie soit de 8\$ à Ste-Rose et 12\$ pour un incendie dans une autre municipalité.
ADOPTÉE

299-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QU'un crédit pour les taxes 2010 sur l'évaluation de la maison du 300, route de la Grande ligne Nord soit accordé puisque celle-ci est utilisée pour les pratiques des pompiers.
ADOPTÉE

Merci à Monsieur Mario Provençal pour avoir donné au service incendie 2 ventilateurs qui ont été installés à la caserne pour le séchage des habits de pompier.

300-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
D'accorder 2% d'augmentation au personnel du service incendie.
ADOPTÉE

RÉSULTATS CONSULTATION VTT

Une lettre a été envoyée à toutes les personnes concernées par l'ajout d'une portion du Rang C pour la circulation des VTT. Aucun propriétaire ne s'est prononcé contre le nouveau parcours.

MRC DES ETCHEMINS MUNICIPALITÉ SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2009

RÈGLEMENT AYANT POUR BUT DE PERMETTRE la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux pour un sentier fédéré.

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le club de VTT (Club Quad Massif du Sud aux Frontières) sollicite l'autorisation de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford pour circuler sur certains chemins municipaux, pour un sentier fédéré;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller M. Richard Fauchon lors de la séance régulière de ce conseil, tenue le 9 novembre 2009.

Article 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre «Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux pour un sentier fédéré» et porte le numéro **12-2009** des règlements de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

Article 3 : OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout-terrain sera permise sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route.

Article 4 : VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique au véhicule tout-terrain au sens de la Loi sur les véhicules hors route.

Article 5 : LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules tout-terrain est permise sur les chemins suivants et sur les longueurs maximales prescrites suivantes, lesquels sont indiqués sur le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante :

- a) Rang 2 sur une distance de 4.52 kilomètres
- b) la rue Carrier sur une distance de 0.57 kilomètre, pour un accès direct au sentier pour les usagers du village;
- c) La route de la Grande-Ligne Nord sur une distance de.75 kilomètre;
- d) Rang 1 Est et Ouest sur une distance de 7.26 kilomètres.
- e) Rang C sur une distance de 1.484 kilomètres à partir du 1^{er} Rang Ouest

Municipalité



Secteur village (rue Carrier)



Article 6 : PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur les lieux ciblés au présent règlement, est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2010. Après cette période le présent règlement sera renouvelé annuellement, sauf si l'une des parties donne un avis contraire ou si le Club ne satisfait à toutes les exigences et que la circulation n'affecte les contribuables sur ce parcours.

Article 7 : RESPECT DE LA SIGNALISATION

La permission de circuler est valide à la condition que le Club Quad Massif du Sud aux Frontières assure le respect des dispositions de la Loi et du présent règlement aux endroits prévus, par la présence de signalisation routière appropriée.

À cette fin, le Club doit :

- Aménager et entretenir les sentiers qu'il exploite ;

- Installer la signalisation adéquate et pertinente ; une signalisation spéciale indiquant la circulation de tracteur de ferme sur le rang C devra être installée;
- Assurer la sécurité, notamment par l'entremise d'agents de surveillance de sentier ;
- Souscrire à une police d'assurance de responsabilité civile d'au moins 2 000 000\$, et d'inscrire la municipalité comme assurée additionnelle. Une preuve de la police devra être fournie chaque année. Un préavis de 30 jours devra être donné sur annulation de l'assurance ;
- Doit s'assurer, qu'après le déneigement de leurs sentiers traversant les routes municipales, qu'il n'y ait aucun résidu de neige laissé sur nos routes municipales.

Article 8 : RÈGLE DE CIRCULATION

Le conducteur d'un véhicule tout-terrain doit respecter la signalisation routière et les règles de circulation édictées dans la Loi et ses règlements d'application.

Article 9 : SURVEILLANCE

Les agents de la paix et les agents de surveillance de sentier sont responsables de l'application du présent règlement.

Article 10 : CONDITIONS

Si les conditions du présent règlement ne sont pas respectées, la Municipalité se réserve le droit de mettre fin au présent règlement sur un avis écrit de 14 jours au Club Quad Massif du Sud aux Frontières. Les plaintes devront être formulées par écrit avec une description des événements et signées.

Article 11 : ABROGATION

Ce règlement abroge le règlement numéro 10-2008.

Article 14 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la Gazette officielle du Québec.

Avis de motion donnée le 9 novembre 2009

Adopté le 07 décembre 2009

Affiché le 09 décembre 2009

Hector Provençal, Maire

Lyse Audet
Directrice générale
et secrétaire trésorière

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2009

Il y a dispense de lire le règlement, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi. Chacun des membres du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture.

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 12-2009 intitulé « Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux pour un sentier fédéré ». Ce règlement sera renouvelé annuellement, si le Club satisfait à toutes les exigences et que la circulation n'affecte pas les contribuables sur ce parcours, comme le stipule l'article 6 du présent règlement.
ADOPTÉE

Nomination délégué remplaçant à la MRC

302-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE Monsieur Richard Fauchon soit le substitut de M. Rock Carrier, nommé pour remplacer le maire, M. Provençal étant reconduit au poste de préfet de la MRC des Etchemins.
ADOPTÉE

Nomination représentant CRSBP

303-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE Madame Renée Lessard soit nommée représentante de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).
ADOPTÉE

FERMETURE DU BUREAU PENDANT LES FÊTES

304-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE le bureau municipal soit fermé du 24 décembre 2009 au 4 janvier 2010 inclusivement pour les congés des Fêtes.
ADOPTÉE

PAROLE À L'INSPECTEUR

M. Vincent fait rapport du travail effectué durant le mois de novembre.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT TAUX TAXATION 2010

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Madame Lisette Côté qu'un règlement pour le taux de taxation 2010 sera adopté à une prochaine séance.

Conseillère

CORRESPONDANCE

PRIORITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

305-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE suite à la demande de la Sûreté du Québec de faire connaître nos priorités en matière de sécurité publique, ceux-ci devront porter une attention aux points suivants :

- Entrée du village où la limite est de 50km;

- Dépassement sur la ligne double face au moulin à scie Joseph Audet;
- Les ponts de la Grande-Ligne, et de la route de la Station où certains font des shows de boucane en saison estivale entre 21h et 23h;
- Que le policier responsable de la municipalité continue de venir au bureau régulièrement, afin que l'on puisse lui faire connaître les problématiques qui surviennent en cours d'année.

ADOPTÉE

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 143 498\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes de l'annexe B dument complétée.

POUR CES MOTIFS,

306-12-2009

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

307-12-2009

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le Garage Jacques Bédard à être inscrit au registre de dépannage routier de la Sûreté du Québec, MRC des Etchemins. Que la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford autorise celui-ci à faire le travail de remorquage et de Mécanique générale.

ADOPTÉE

Les membres du Conseil municipal désirent rencontrer une personne ressource du CJE des Etchemins à la réunion du 11 janvier 2010, pour être informés des actions de la Coopérative jeunesse de service.

L'essentiel des Etchemins

308-12-2009

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accorder 10¢ per capita à l'Essentiel des Etchemins pour la collecte de la Solidarité.

ADOPTÉE

Commandite Fête des Enfants – Chevaliers de Colomb

309-12-2009

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accorder le même montant que l'an dernier, soit la somme de 150\$ comme commandite pour la Fête des Enfants qui se tiendra le 23 janvier 2010.

ADOPTÉE

310-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité de Sainte-Rose appuie grandement la MRC des Etchemins dans sa résolution no 200-11-09 concernant l'urgente cessation des effets négatifs des mesures fiscales consenties aux entreprises des régions ressources, et que copie de cette résolution soit envoyée à notre députée Madame Dominique Vien, ainsi qu'au premier Ministre du Québec Monsieur Jean Charest en incluant la copie conforme de la résolution de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

LOISIRS

Horaire de la patinoire

Cet horaire sera inséré dans le journal municipal et sur le site internet

Lundi au jeudi	18 :00 à 20 :30
Vendredi	18 :00 à 21 :00
Samedi et dimanche	13 :00 à 16 :00

Période des fêtes : Ouverture tous les jours à partir du 23 décembre 2008 au 6 janvier 2010 inclusivement de 13h à 16h. Les 24, 25, 26 et 31 décembre 2009 ainsi que le 1^{er} janvier 2010, la patinoire est fermée.

Relâche scolaire : Ouverture tous les jours à partir du 27 février 2010 au 7 mars 2010 inclusivement de 13h à 16h.

Engagement pour l'entretien de la patinoire

311-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'entériner l'engagement de M. Nicolas Sylvain pour la préparation et l'entretien de la patinoire. M. Nicolas Sylvain sera payé à compter du 7 décembre 2009, sur réception de sa police d'assurance responsabilité.

ADOPTÉE

VARIA

Servitude Michelle Goulet

312-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE suite aux travaux d'assainissement des eaux qui ont été faits en 2005, la secrétaire et le maire sont autorisés à signer la servitude d'égout pluvial de Madame Michelle Goulet, comme la description technique préparée par M. Jean Venable arpenteur géomètre, en incluant que la municipalité demeure responsable de l'entretien et du bon fonctionnement de l'égout sanitaire sur une longueur de 60 pieds à partir de la chaîne de béton en plus de l'entretien de la servitude pluviale.

ADOPTÉE

Social des employés

313-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QU'un permis pour servir soit demandé pour le social des fêtes qui
aura lieu le 9 janvier 2010.
ADOPTÉE

Négociation gré à gré pour emprunt final assainissement

314-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE les membres du conseil sont d'accord pour négocier de gré à
gré avec notre institution financière pour l'emprunt final du projet
assainissement des eaux usées de notre règlement 04-2002.
ADOPTÉE

Chaises pour local des loisirs

315-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE M. Denis Bouchard soit autorisé à faire l'achat de chaises pour
le local des loisirs.
ADOPTÉE

PAROLE AUX CONTRIBUABLES

Entretien de chemin d'hiver

316-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
D'envoyer une lettre à l'entrepreneur, de porter une attention
spéciale pour que la côte de la Grande-ligne nord soit en bonne
condition lorsque la température l'exige tôt le matin, afin que les
travailleurs et les personnes qui ont à se déplacer par cette route, le
fassent en toute sécurité.
ADOPTÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

317-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE cette assemblée soit close, et il est 22 heures 10 minutes.
ADOPTÉ

**Le maire est réputé avoir signé une à une chacune des
résolutions ci-dessus en date de la présente séance.**

Hector Provençal, Maire

Lyse Audet,
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE POUR
L'ADOPTION DU BUDGET 2010 DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ROSE-DE-WATFORD, TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2009, À
22 HEURES 10 MINUTES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL MAIRE, ET**

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

**Madame Lisette Côté
Madame Isabelle Pruneau
Madame Renée Lessard
Monsieur Denis Bouchard
Monsieur Rock Carrier
Monsieur Richard Fauchon**

Les membres présents forment le quorum. Madame Lyse Audet, Directrice générale agit comme secrétaire. Mme Linda Gilbert Directrice générale adjointe, est aussi présente.

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ET LA PÉRIODE DE QUESTIONS LORS DE CETTE SESSION PORTENT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET

**Le 7 décembre 2009
ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
- 3- Adoption du budget 2010**
- 4- Période de questions**
- 5- Levée de l'assemblée**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

318-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE cette assemblée soit ouverte et il est 22 heures 10 minutes.
ADOPTÉE**

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

319-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE l'ordre du jour soit accepté.
ADOPTÉE**

PRÉSENTATION DU BUDGET 2010

Mme la secrétaire fait la lecture de tous les postes budgétaires.

BUDGET 2010

REVENUS

Taxes	670 860\$
Paiement tenant lieu de taxes	19 622\$
Autres revenus sources locaux	263 262\$
Transferts de droit	42 400\$
Transferts conditionnels	320 324\$

Total des revenus 1 316 468\$

DÉPENSES

Administration générale	186 721\$
Sécurité publique	114 914\$
Transport routier (voirie)	345 914\$
Hygiène du milieu	106 481\$
Santé & Bien-être	15 000\$

Urbanisme & développement	29 487\$
Loisirs et culture	48 829\$
Etchemins en forme	187 165\$
Frais de financement	81 687\$
Total dépenses	1 116 198\$
Immobilisations	243 850\$
Affectation surplus accumulé	-10 000\$
Taxes perçues d'avance	-33 580\$
Grand total des dépenses	<u>1 316 468\$</u>

ACCEPTATION DU BUDGET 2010

320-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE le budget pour l'année 2010 soit accepté.
ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

321-12-2009

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE cette assemblée soit close, il est 22 heures 20 minutes.
ADOPTÉE

Le maire est réputé avoir signé une à une chacune des résolutions ci-dessus en date de la présente séance.

Hector Provençal, maire

Lyse Audet, Directrice générale